



Calcul des heures de déplacements

Par **kenzo06210**, le **19/12/2010** à **16:44**

J'effectue des déplacements pour aller à Bordeaux en réunion CE, une fois par mois.
Dans ma société, pas d'heure supp mais un calcul de débits/crédits d'heures chaque semaine

Je pars de chez moi à 5.30h du matin, j'arrive à Bordeaux à 8.15h et la réunion commence à 10.30h.

Je repars à 17h de Bordeaux, 1h d'escale à Lyon et retour chez moi à 22h.

On me dit que le temps entre 8.15h et 10.30h n'est pas comptabilisé en crédit, ni mon heure d'escale.

Dites moi si je me trompe : une journée de formation ou réunion est comptabilisé 7h + le temps de déplacement ?

Et la pause déjeuner comptée ou pas ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **P.M.**, le **19/12/2010** à **17:10**

Bonjour,

Il me semble normal que vos heures de pause ne soient pas considérées comme temps de travail effectif sachant que le déplacement compris dans l'horaire de travail n'a pas être comptabilisé en plus...